

# Registre aux délibérations du Conseil communal de HEFFINGEN

---

## Séance publique du 14 janvier 2019

Date de l'annonce publique de la séance: 8 janvier 2019  
Date de la convocation des conseillers: 8 janvier 2019

Présents: SEILER Jérôme, bourgmestre  
WILGÉ Pit et FELTES Camille, échevins  
SCHILTZ Guy, KAUFFMANN Henri, RACH John, WETZ Suzanne, D'HARCOUR Christian, LEICK Tom, conseillers communaux

Absents: a) excusé: ./.  
b) sans motif: ./.

**Objet 1 : Approbation de la refonte générale du plan d'aménagement général de la commune de Heffingen.**

### **Le Conseil communal,**

Vu le plan d'aménagement général modifié de la commune de Heffingen actuellement en vigueur approuvé par Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 25 juillet 2006, réf. 50C ;

Considérant que sur base des dispositions légales actuelle en matière d'aménagement communal et de développement urbain, les communes du Grand-Duché de Luxembourg sont amenées à mettre en œuvre une refonte complète de leur plan d'aménagement général ;

Vu l'étude préparatoire relative concernant la refonte du plan d'aménagement général de la commune de Heffingen, élaborée par le bureau d'études LUXPLAN de Capellen ;

Vu l'étude d'évaluation stratégique environnementale des incidences du projet d'aménagement général sur l'environnement réalisée par le bureau PACT de Grevenmacher ;

Vu l'avis du Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Département de l'environnement, du 7 janvier 2014, réf. 79.767/CL concernant l'étude EES (évaluation stratégique environnementale – SUP) ;

Vu l'avis complémentaire du Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Département de l'environnement, du 7 novembre 2018, réf. 79767, concernant l'étude EES (évaluation stratégique environnementale – SUP) ;

Vu le projet d'aménagement général de la commune de Heffingen, élaboré par le bureau d'études LUXPLAN de Capellen, comprenant donc l'étude préparatoire, la fiche de présentation et le rapport sur les incidences environnementales élaboré conformément à la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ;

Considérant que le projet d'aménagement général de la commune de Heffingen comprend une partie écrite et une partie graphique ;

Vu la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu de la fiche de présentation du plan d'aménagement général d'une commune ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu de l'étude préparatoire du plan d'aménagement général d'une commune ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu du plan d'aménagement général d'une commune ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu du plan d'aménagement particulier « quartier existant » et du plan d'aménagement particulier « nouveau quartier ».

Vu le règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant l'organisation et le fonctionnement de la commission d'aménagement ainsi que l'organisation et le fonctionnement de la cellule d'évaluation.

Vu la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

**A l'unanimité :**

Approuve le projet d'aménagement général de la commune de Heffingen, parties écrite et graphique, accompagnés des documents et annexes prescrits par la législation y relative.

Le collège des bourgmestre et échevins est ainsi chargé de procéder aux consultations et publications prévues aux articles 11 et 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et à l'article 7 de loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

Ainsi décidé en séance date qu'en tête.

-----  
Pour extrait conforme :

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

